

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 28 FÉVRIER 2024



IVG DANS LA CONSTITUTION UNE VICTOIRE HISTORIQUE AU SÉNAT

Après des semaines de tergiversations de la droite, le Sénat a adopté le projet de loi visant à inscrire l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution. Avec ce texte, déjà adopté par l'Assemblée nationale, les socialistes saluent une victoire essentielle pour les droits des femmes, qu'ils défendent de longue date.

« Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. » Voilà ce que déclarait Simone de Beauvoir il y a un demi-siècle.

Oui, l'IVG est menacée, parce qu'elle n'est pas n'importe quel droit. Elle est celui que tous les gouvernements illibéraux remettent systématiquement en cause une fois au pouvoir. À l'heure où, partout dans le monde, les forces réactionnaires progressent, où les droits des femmes sont attaqués, **la France doit retrouver un rôle de pionnière et d'espérance.**

Alors que des velléités de revenir sur ce droit fondamental refont surface à la faveur de la montée de l'extrême droite ou de manifestations anti-IVG, **il est aujourd'hui essentiel de l'inscrire dans le marbre de notre Constitution.** Ce combat, mené de longue date par la gauche, est aujourd'hui partagé par plus de 80 % des Français, toutes convictions politiques et religieuses confondues.

Les parlementaires socialistes se réjouissent de l'adoption par l'Assemblée nationale puis par le Sénat de ce texte fondamental pour les droits des femmes. Alors que le Gouvernement a tardé à le mettre à l'ordre du jour, ils seront pleinement mobilisés pour l'adoption définitive de ce projet de loi au Congrès.



SOCIALISTES
ASSEMBLÉE NATIONALE

